

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA18 09003

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2018, le règlement suivant :

RCA18 09003 RÈGLEMENT AUTORISANT L'OCCUPATION ET LA TRANSFORMATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1394, RUE SAUVÉ EST SUR LE LOT 2 495 662 DU CADASTRE DU QUÉBEC (DOSSIER 1180449005);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 27 juin 2018.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement